

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire samedi, le 9 novembre 2024 à 9 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence du Maire, M. Richard Forget.

Est également présente : Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Sont absents : la conseillère Nathalie Dupont et le Directeur général et greffier-trésorier, Benoit Charbonneau.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

M. le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 9 h 00.

2024.11.218

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 NOVEMBRE 2024

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 novembre 2024
  2. Explication du projet de règlement 249-2024
  3. Explication du projet de règlement 250-2024
- Période de questions
4. Levée de la séance ordinaire du conseil

#### 2. EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 249-2024

Le projet de règlement numéro 249-2024 modifiant le règlement 163-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir certaines opérations cadastrales dans un secteur montagneux.

La responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du règlement.

Audition des commentaires :

Aucune question

ADOPTÉE xxx

#### 3. EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 250-2024

Le projet de règlement numéro 250-2024 modifiant le règlement 155-2014 afin de supprimer l'article 3.2.2.1 (terrain en pente).

La responsable du service de l'urbanisme fait le résumé du règlement.

Audition des commentaires :

Aucune question

**PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2024.11.219

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 9 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Marie-Chantale St-Antoine  
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.